

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 6 juin 2016 à 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, monsieur les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 33 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

16-06-166

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : approbation des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2016;
6. Dépôt des états financiers au 31 mai 2016;
7. Dépôt des états financiers comparatifs au 31 mai 2016;
8. Adoption du règlement numéro 189-15 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
9. Adoption du règlement numéro 191-15 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et des certificats;
10. Adoption du règlement numéro 192-15 amendant le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs des permis et certificats;
11. Adoption du règlement numéro 194-16 amendant le règlement 18-02 relatif au Comité consultatif d'urbanisme;
12. Adoption du règlement numéro 196-16 amendant le règlement 160-14 relatif au Comité consultatif en environnement;
13. Avis de motion : projet de règlement numéro 197-16 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 en vue d'y ajouter la zone VR21 à l'intérieur de la zone VA14;
14. Adoption du projet de règlement numéro 197-16 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 en vue d'y ajouter la zone VR21 à l'intérieur de la zone VA14;
15. Projet de règlement numéro 197-16 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 en vue d'y ajouter la zone VR21 à l'intérieur de la zone VA14: fixation de l'assemblée publique de consultation;
16. Règlements d'emprunt numéro 146-13 et 147-13 : demande d'annulation des soldes résiduares;
17. Choix de fréquentation du milieu scolaire : appui à Marie-Christine Nadeau;
18. Adoption des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock;
19. Dossier Adrien Bernard : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
20. Programme infrastructures communautaires 150 : budget d'honoraires professionnels et mode de financement;

21. Programme infrastructures communautaires 150 : consentement au dépôt de la demande d'aide financière et autorisation de signature;
22. Autorisation d'achat de chapiteaux et mode de financement;
23. Tournoi de golf au profit de la Fondation du Cégep de Thetford : autorisation d'inscription;
24. Tournoi de golf de la Caisse Desjardins de la région de Thetford : autorisation d'inscriptions;
25. Constatation de 2 démissions de pompier volontaire au sein du service incendie d'Adstock;
26. Mise aux normes incendie du réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode : autorisation d'appel d'offres;
27. Prolongement des infrastructures sur la rue Fortin Nord : autorisation d'appel d'offres;
28. Consolidation du parc industriel : consentement à des servitudes en faveur d'Hydro-Québec;
29. Consolidation du parc industriel, investissement du «Fonds Capital expansion de la région de Thetford» : autorisation de signature du protocole;
30. Consolidation du parc industriel, investissement du «Fonds d'aide au développement du milieu» de la Caisse Desjardins de la région de Thetford: autorisation de signature du protocole;
31. Affectation et ouverture à la circulation automobile d'un chemin construit sur le lot 5 887 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac; (prolongement de la rue Fortin Nord)
32. Appareil hydro-ensemencement : dépôt de la soumission, autorisation d'achat et mode de financement;
33. Aménagement d'un sentier VTT au mont Adstock : subvention;
34. Randonnée de motos : autorisation de circuler sur les routes provinciales du territoire de la Municipalité;
35. Activités Quad – féerie des couleurs : autorisation de circuler sur certains chemins municipaux;
36. Affaires diverses :
 - 36.1 Réalisation des travaux d'aménagement du terrain récepteur de Mahindra : transmission d'un montant de 100 000 \$ au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. et mode de financement;
 - 36.2 Réseau d'égout secteur Sacré-Cœur-de-Marie, projet de déphosphatation : autorisation de dépôt de la demande de certificat d'opération et autorisation de signature;
 - 36.3 Recommandation d'embauche d'un pompier volontaire;
 - 36.4 Projet d'acquisition d'un système de son mobile : dépôt de la soumission, autorisation d'achat et mode de financement;
 - 36.5 Autorisation d'achat de tables à pique-nique;
37. Correspondance et rapports;
38. Période de questions;
39. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-167

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de mai 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-168

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 529 170.82 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 31 mai 2016 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour en obtenir des explications.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MAI 2016

En conformité à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs des revenus et des dépenses. Ce document porte la date du 31 mai 2016. Chacun des élus a reçu son exemplaire par voie électronique.

16-06-169

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite régir le contrôle de l'érosion, l'implantation des panneaux solaires et des câbles restreignant l'accès à une propriété privée à partir d'un chemin public;

ATTENDU que la municipalité souhaite également encadrer la coupe d'arbre en milieu urbain;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 7 décembre 2015;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 189-15 lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 11 janvier 2016;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi, 11 février 2016;

ATTENDU les modifications apportées au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 189-15 lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 4 avril 2016;

ATTENDU l'absence de demande de participation à un référendum, concluant ainsi l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 189-15;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le règlement portant le numéro 189-15, amendement le règlement de zonage numéro 69-07, soit adopté. (Voir le livre des règlements d'urbanisme)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-170

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 191-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

ATTENDU que le règlement relatif aux permis et certificats de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité désire mettre à jour son règlement;

ATTENDU que la Municipalité désire adapter son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats concernant l'implantation de panneaux solaires;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'harmoniser ledit règlement avec les dispositions prévues dans le règlement relatif aux tarifs;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 191-15 lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 11 janvier 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 191-15;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le règlement numéro 191-15, amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et des certificats, soit adopté. (Voir le livre des règlements d'urbanisme)

16-06-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 73-07 RELATIF AUX TARIFS DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU que le règlement relatif aux tarifs des permis et certificats de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU l'introduction dans le règlement de zonage des nouvelles dispositions relatives à l'implantation de panneaux solaires;

ATTENDU que la Municipalité désire adapter son règlement relatif aux tarifs des permis et des certificats concernant l'implantation de panneaux solaires;

ATTENDU que ces nouvelles dispositions au règlement de zonage exigent l'émission d'un permis de construction ou un certificat d'occupation ou d'autorisation;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 192-15 lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 11 janvier 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 192-15;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que le règlement numéro 192-15 amendant le règlement numéro 73-07 relatif aux tarifs quant à l'implantation de panneaux solaires, soit adopté. (Voir le livre des règlements d'urbanisme)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-172

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 194-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT 18-02 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU que le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme a été adopté le 4 novembre 2002;

ATTENDU que le Conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications au règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin d'augmenter le nombre de citoyens membres du Comité;

ATTENDU les dispositions de l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le lundi, 4 avril 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 194-16;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le règlement numéro 194-16, amendant le règlement numéro 18-02 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-173

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160-14 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la Municipalité souhaite clarifier certaines dispositions du règlement constituant un Comité consultatif sur l'environnement;

ATTENDU que la Municipalité désire mieux encadrer les membres du Comité consultatif sur l'environnement;

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 4 et 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.Q., c. C-47.1);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 194-16;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu que le règlement numéro 196-16, amendement le règlement 160-14 relatif au Comité consultatif en environnement, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 EN VUE D'Y AJOUTER LA ZONE VR21 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE VA14

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 197-16 amendement le règlement de zonage numéro 69-07. Ce règlement sera modifié afin d'ajouter le secteur de zone de villégiature de réserve VR21 à l'intérieur du secteur de zone de villégiature riveraine VA14. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

16-06-174

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 EN VUE D'Y AJOUTER LA ZONE VR21 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE VA14

ATTENDU que le règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU que la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage et d'y ajouter des dispositions prévues à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que la Municipalité a adopté une politique de développement socio-économique le 1^{er} décembre 2014 dans laquelle des actions de développement durable et de mise en valeur de l'environnement ont été priorisées;

ATTENDU que la Municipalité désire préserver certaines zones pour les générations futures et les rendre accessibles;

ATTENDU que la Municipalité désire autoriser certains usages récréotouristiques dans la zone de villégiature de réserve;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Nicole Champagne lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 197-16;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que le projet de règlement numéro 197-16, amendement le règlement de zonage numéro 69-07 en vue d'y ajouter la zone VR21 à l'intérieur de la zone VA14, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-175

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07 EN VUE D'Y AJOUTER LA ZONE VR21 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE VA14 : FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

En vertu des articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation du projet de règlement numéro 197-16 amendement le règlement de zonage numéro 69-07, au lundi, 11 juillet 2016 à 19h30 à la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.

Durant cette assemblée publique, madame Stéphanie B.-Gaulin, titulaire des dossiers d'urbanisme et personne désignée pour présider l'assemblée de consultation, expliquera les modalités contenues à ce projet de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-176

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 146-13 ET 147-13 : DEMANDE D'ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne «Fonds général» de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne «subvention» de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité d'Adstock informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes «Promoteurs» et «Paiement comptant» de l'annexe;

QUE la Municipalité d'Adstock demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-177 **CHOIX DE FRÉQUENTATION DU MILIEU SCOLAIRE : APPUI À MARIE-CHRISTINE NADEAU**

Madame Marie-Christine Nadeau, dans sa communication datée du 17 mai 2016, s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir son appui dans sa démarche auprès de la Commission scolaire des Appalaches pour que celle-ci l'autorise à choisir la fréquentation de l'école primaire pour éduquer ses enfants.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'appuyer la démarche de Madame Marie-Christine Nadeau initiée auprès de la Commission scolaire des Appalaches pour que celle-ci l'autorise à choisir la fréquentation de l'école primaire pour éduquer ses enfants.

Il est également résolu de soutenir l'argumentaire de Madame Nadeau auprès de la Commission scolaire des Appalaches à l'effet qu'il n'est pas rationnel et contraire au sentiment d'appartenance que des enfants habitant sur le territoire de la Municipalité doivent être transportés à Thetford Mines lorsque l'éducation est dispensée à l'intérieur de deux (2) écoles installées sur le territoire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-178 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de signifier, aux dirigeants de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, que les membres du conseil municipal approuvent leurs états financiers ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-179 **DOSSIER ADRIEN BERNARD : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU que monsieur Adrien Bernard possède les lots 5 135 381, 5 136 089, 5 474 811, 5 474 812 et 5 474 813 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*» impliquant le morcellement des susdits lots en 2 parties;

ATTENDU que monsieur Bernard désire vendre ces deux parties de lots à deux compagnies différentes appartenant à ses fils;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de Monsieur Adrien Bernard de détacher et d'aliéner sa propriété en deux parties distinctes tel que décrit à la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande présentée est tout à fait conforme à la réglementation municipale en vigueur;
- d'informer également la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-180

PROGRAMME INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES 150 : BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU le programme de subvention «*Programme d'Infrastructures communautaires de Canada 150*» (PIC150) annoncé par le gouvernement Fédéral;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite présenter des projets dans ce programme;

ATTENDU la nécessité de recourir à des services dispensés par des professionnels pour certains dossiers;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses pour l'obtention des susdits services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser un budget au montant de 8 000 \$ à titre d'honoraires pour l'obtention des services des divers professionnels devant intervenir à la préparation et à la présentation des dossiers;
- de financer cette dépense à même le budget d'opération 2016 au poste de dépenses consenti pour le fonds stratégique;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-181

PROGRAMME INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES 150 :
CONSETEMENT AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le programme de subvention intitulé «*Programme d'Infrastructures communautaires de Canada 150*» (PIC150) annoncé par le gouvernement Fédéral;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière auprès de Développement économique Canada dans le «*Programme d'Infrastructures communautaires Canada 150 (PIC150)*» et d'identifier le signataire;

ATTENDU que la Municipalité confirme et s'engage à défrayer sa part advenant une réponse positive du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à soumettre, auprès de Développement économique Canada, la demande financière dans le cadre du «*Programme d'Infrastructures communautaires Canada 150*» (PIC150);
- de confirmer, aux gestionnaires du programme retenu aux fins de subvention, que la Municipalité d'Adstock accepte d'assumer sa part des coûts dans ce dossier advenant une réponse positive du programme de subvention;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-182

AUTORISATION D'ACHAT DE CHAPITEAUX ET MODE DE FINANCEMENT

Le conseil municipal désire procéder à l'achat de deux (2) chapiteaux d'une grandeur de 20 pieds de largeur par 40 pieds de longueur chacun devant servir pour le service des loisirs et les organismes de la Municipalité. À ce sujet, diverses propositions ont été soumises et analysées.

Suite à cette analyse,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'entériner la recommandation du directeur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires et d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant de 15 400 \$, taxes applicables en sus pour l'acquisition de deux (2) chapiteaux d'une grandeur de 20 pieds de largeur par 40 pieds de longueur chacun auprès du fournisseur Warner Shelter Systems Limited en vertu de leur proposition numéro 62861 datée du 6 juin 2016.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget d'opération 2016 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-183 **TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD : AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Thetford. Ce tournoi se déroulera au club de golf et de curling de Thetford Mines le 25 août 2016.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser Pascal Binet, maire à participer et représenter la Municipalité d'Adstock au tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Thetford Mines et de défrayer la somme de 125 \$ pour cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-184 **TOURNOI DE GOLF DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD : AUTORISATION D'INSCRIPTIONS**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf de la Caisse Desjardins de la région de Thetford. Ce tournoi se déroulera au club de golf Adstock le 19 septembre 2016.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser le maire, Pascal Binet et le conseiller Nelson Turgeon à participer et à représenter la Municipalité d'Adstock au tournoi de golf de la Caisse Desjardins de la région de Thetford et de défrayer la somme de 250 \$ pour cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-185 **CONSTATATION DE DEUX (2) DÉMISSIONS DE POMPIER VOLONTAIRE AU SEIN DU SERVICE INCENDIE D'ADSTOCK**

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil, qu'en date du 2 et du 19 mai 2016, messieurs Patrick Dodier et Kyle Landry, pompiers volontaires de la brigade incendie d'Adstock, ont remis officiellement leur démission.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accepter les démissions de messieurs Patrick Dodier et Kyle Landry à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-186 **MISE AUX NORMES INCENDIE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

En matière de protection incendie, les membres du conseil municipal désirent rendre aux normes le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode. Le montant de l'estimation pour la réalisation de l'objectif nécessite un appel d'offres public.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public publié dans un système reconnu d'appel d'offres électronique ainsi que dans le journal local en vue de rendre aux normes applicables en matière de protection incendie le réseau d'aqueduc du secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-187 **PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE FORTIN NORD : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

Afin de favoriser l'implantation d'industries à l'intérieur du parc industriel, la Municipalité d'Adstock désire prolonger les infrastructures publiques sur la rue Fortin Nord. Le montant de l'estimation en vue de réaliser le projet nécessite un appel d'offres public.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public publié dans un système reconnu d'appel d'offres électronique ainsi que dans le journal local en vue du prolongement des infrastructures publiques sur la rue Fortin Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-188 **CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL : CONSENTEMENT À DES SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC**

Hydro-Québec, en vertu des plans déposés sous le numéro 7641S65429021N (3 feuillets) demande à la Municipalité d'Adstock de lui consentir des servitudes en vue d'y installer des haubans sur des terrains municipaux adjacents à la rue Fortin Nord pour soutenir les poteaux devant servir à alimenter de nouveaux bâtiments en électricité dans le parc industriel.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de consentir, en faveur d'Hydro-Québec, les servitudes dont il est question en vertu des plans déposés sous le numéro 7641S65429021N (3 feuillets) en vue d'y installer des haubans sur des terrains municipaux adjacents à la rue Fortin Nord au soutien des poteaux devant servir à alimenter de nouveaux bâtiments en électricité dans le parc industriel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-189

CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL, INVESTISSEMENT DU «FONDS CAPITAL EXPANSION DE LA RÉGION DE THETFORD» : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

ATTENDU que le «*Fonds capital expansion de la région de Thetford (CERT)*» est un fonds de capital de risque consistant à financer des entreprises à fort potentiel de croissance par des prises de participation à leur capital, par des prêts et par des débetures;

ATTENDU que le «*Fonds capital expansion de la région de Thetford*» est intervenu au montage financier en vue de réaliser les travaux de préparation du terrain récepteur du projet Mahindra;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock est partie au dossier conjointement avec le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. et, qu'à cet égard, il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente intervenu entre les parties et la direction du «*Fonds capital expansion de la région de Thetford*»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente intervenu avec la direction du «*Fonds capital expansion de la région de Thetford*». Les sommes investies par le susdit fonds serviront à la préparation du terrain devant recevoir les installations de Mahindra dans le parc industriel.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-190

CONSOLIDATION DU PARC INDUSTRIEL, INVESTISSEMENT DU «FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU» DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

ATTENDU que le «*Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)*» de la Caisse Desjardins de la région de Thetford participe à des projets porteurs d'innovations sociales, économiques ou financières qui contribuent à moyen et à long terme au développement durable et solidaire des sociétés;

ATTENDU que le «*Fonds d'aide au développement des milieux*» est intervenu au montage financier en vue de réaliser les travaux de préparation du terrain récepteur du projet Mahindra;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock est partie au dossier conjointement avec le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. et, qu'à cet égard, il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente intervenu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité d'Adstock et la Caisse Desjardins de la région de Thetford relativement à l'investissement du «*Fonds d'aide au développement du milieu*» pour le projet consistant à des travaux de préparation du terrain devant recevoir les installations de Mahindra Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-191

AFFECTATION ET OUVERTURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE D'UN CHEMIN CONSTRUIT SUR LE LOT 5 887 311 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE FRONTENAC

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock possède le pouvoir, en vertu de l'article 4 al. 1(8) et al. 2 de la *Loi sur les compétences municipales*, d'affecter des lots à la circulation automobile;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public d'affecter et d'ouvrir, à la circulation automobile, le chemin construit sur le lot 5 887 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Bujold sous le numéro 6338 de ses minutes et daté du 8 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'affecter et d'ouvrir, à la circulation automobile, le chemin étant le prolongement de la rue Fortin Nord à l'intérieur du parc industriel construit sur le lot 5 887 311 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac. Le chemin public faisant l'objet de la présente résolution débute à la fin de la section déjà municipalisée sur la rue Fortin Nord et se termine à l'intersection de la route du 13^e rang tel que montré sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Éric Bujold sous le numéro 6338 de ses minutes et daté du 8 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-192

APPAREIL HYDRO-ENSEMENCEMENT : DÉPÔT DE LA SOUMISSION, AUTORISATION D'ACHAT ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que le Comité consultatif en environnement recommande au conseil municipal d'acquérir un appareil d'hydro-ensemencement afin de stabiliser plus rapidement les rives des fossés et réduire l'apport des sédiments dans les lacs suite à des interventions effectuées dans les fossés;

ATTENDU que dans une communication datée du 16 mai 2016, le directeur de l'ingénierie et des travaux publics déposait une recommandation aux membres du conseil municipal d'acquérir cet équipement neuf;

ATTENDU que les membres du conseil municipal entérinent les recommandations à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'entériner la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics et de procéder à l'achat d'un appareil d'hydro-ensemencement neuf de type T-30 FINN au prix de 18 500 \$, taxes applicables en sus. Il est également résolu de financer cette dépense à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans débutant à compter de l'année financière 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-193 **AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER VTT AU MONT ADSTOCK : SUBVENTION**

La direction du Club de golf du mont Adstock s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir une participation monétaire pour l'aménagement d'un sentier VTT au mont Adstock.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser, en faveur du Club de golf du mont Adstock, la dépense et le paiement d'un montant de 5 000 \$ en guise de subvention en appui à l'aménagement d'un sentier VTT au mont Adstock. Il est également résolu de financer ce montant à même le budget d'opération 2016 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-194 **RANDONNÉE DE MOTOS : AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES ROUTES PROVINCIALES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

La direction du «Bar Traffic» de St-Benoît-Labre, dans une communication datée du 25 mai 2016, s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir une approbation concernant la circulation de motos sur les routes provinciales lors d'une randonnée qui se tiendra samedi le 6 août 2016. Cette randonnée a pour objectif de ramasser des sous en vue de venir en aide à des enfants malades.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'informer les organisateurs de la randonnée de motos que la Municipalité d'Adstock est tout à fait en accord avec cette demande, c'est-à-dire d'emprunter les routes provinciales traversant le territoire de la Municipalité lors de cette randonnée du 6 août prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-195 **ACTIVITÉS QUAD – FÉÉRIE DES COULEURS : AUTORISATION DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

La direction du «Club Quad Amiante» s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir une permission spéciale de circuler sur certains chemins municipaux lors d'une randonnée du quad qui se tiendra samedi le 17 septembre 2016 dans le cadre de l'évènement «La Randonnée – Féérie des couleurs».

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser le «Club Quad Amiante» à circuler sur le 10^e rang entre les routes des Hamann et la route Sainte-Clémence, la route Sainte-Clémence jusqu'au 6^e rang et le 6^e rang jusqu'au terrain de golf du mont Adstock lors de la randonnée de quad qui se tiendra samedi le 17 septembre 2016, dans le cadre de l'évènement «La Randonnée Féérie des couleurs».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

16-06-196

RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN RÉCEPTEUR DE MAHINDRA : TRANSMISSION D'UN MONTANT DE 100 000 \$ AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU le mandat de développement du parc industriel confié au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. (CPI) en vertu de la résolution 15-07-203;

ATTENDU qu'en vertu du projet de construction d'un motel industriel d'une superficie approximative de 2 325 mètres carrés en vue de recevoir les installations d'assemblage de tracteur de Mahindra Canada, le CPI doit réaliser des travaux d'aménagement sur ce terrain;

ATTENDU que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., une somme de 100 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement du terrain récepteur des installations d'assemblage de tracteurs de Mahindra Canada. Cette dépense est financée de la façon suivante :

- un montant de 40 000 \$ provenant de la réserve financière affectée au service incendie. Cette somme est versée en diminution du coût d'achat du motel industriel #5 devant éventuellement servir de caserne incendie;
- un montant de 60 000 \$ provenant de la réserve financière consentie pour le développement économique. Cette somme est versée en diminution d'acquisition d'actifs futurs du CPI.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-197

RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE, PROJET DE DÉPHOSPHATATION : AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'OPÉRATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock procède à l'ajout d'un système de dosage de coagulant ainsi qu'à un essai de déphosphatation par surdosage à la station de traitement des eaux usées du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- Autorise SNC-Lavalin à présenter la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et de signer tout document utile et nécessaire à la bonne conduite du dossier;
- S'engage à transmettre au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), lorsque les travaux seront achevés, une attestation de conformité signée par un ingénieur à l'effet que les travaux ont été réalisés conformément au certificat d'autorisation émis;

- S'engage à respecter les exigences de rejet de la station de traitement des eaux usées, à mettre en œuvre le programme de suivi et à transmettre les résultats au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- S'engage à aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- S'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;
- S'engage à mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) au plus tard 60 jours après leur mise en service;
- Atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-198

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, la brigade incendie d'Adstock couvre l'ensemble du territoire de la municipalité en matière de sécurité incendie et, qu'à cet effet, il y a lieu d'augmenter le nombre d'effectifs à la lutte contre l'incendie;

ATTENDU que monsieur Samuel Tousignant, pompier ayant suivi la formation pour agir à titre de pompier volontaire, dépose sa candidature afin de devenir membre de la brigade incendie du secteur Saint-Méthode;

ATTENDU que monsieur Daniel Couture, chef pompier, recommande aux membres du conseil municipal de procéder à son embauche à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'entériner la recommandation de monsieur Daniel Couture, chef pompier et d'embaucher monsieur Samuel Tousignant à titre de pompier volontaire de la brigade incendie d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-199

PROJET D'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE SON MOBILE : DÉPÔT DE LA SOUMISSION, AUTORISATION D'ACHAT ET MODE DE FINANCEMENT

Relativement à l'acquisition d'un système de son mobile, le directeur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires dépose une recommandation à cet effet, c'est-à-dire de procéder à l'achat du système de son présenté par la firme «Sonospec» en vertu de leur proposition datée du 1^{er} mars 2016.

Suite à cette recommandation,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'entériner la recommandation du directeur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires et d'autoriser, en vertu de la soumission numéro 2338 datée du 1^{er} mars 2016 présentée par la firme «Sonospec», une dépense au montant de 4 094.26 \$, taxes applicables incluses pour l'acquisition d'un système de son mobile devant principalement servir aux activités tenues au centre communautaire intergénérationnel.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le fonds de roulement sur une période de un (1) an débutant à compter de l'année financière 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-06-200

AUTORISATION D'ACHAT DE TABLES À PIQUE-NIQUE

En lien avec le plan d'action de la Politique familiale et des aînés, la Municipalité d'Adstock désire acquérir et installer des tables de pique-nique à des endroits stratégiques. À ce sujet, «Équipement commercial M.F.» nous propose de nous en fournir.

Suite aux discussions,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne.
Et résolu d'autoriser une dépense au montant de 1 000 \$, taxes en sus, pour l'acquisition, auprès de la firme «Équipement commercial M.F.» de quatre (4) tables à pique-nique.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget d'opération 2016 consenti pour le fonds stratégique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 4 juillet 2016, 19h30 en la salle communautaire sise au sous-sol de l'église du secteur Saint-Daniel.

- F2) Offre d'emploi : appel de candidatures. La Municipalité d'Adstock est à la recherche de journaliers au service des loisirs et de la voirie. Les candidatures devront parvenir au bureau municipal au plus tard le jeudi, 9 juin 2016, 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-06-201

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de lever la séance à 21h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT